Zeitschrift: Annuaire suisse de science politique = Schweizerisches Jahrbuch für Politische Wissenschaft

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Politische Wissenschaft

Band: 16 (1976)

Artikel: La conscience politique romande : petite contribution à l'étude du fédéralisme suisse (1848-1975)

Autor: Andrey, Geroges

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-172022

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA CONSCIENCE POLITIQUE ROMANDE PETITE CONTRIBUTION A L'ETUDE DU FEDERALISME SUISSE (1848–1975)

par Georges Andrey
Dr ès lettres, Collaborateur scientifique
à l'Université de Berne

"Le principe de la Suisse, sa racine, sa raison d'être, sa valeur, son originalité, c'est le fédéralisme. La Suisse sera fédéraliste ou elle ne sera pas", a écrit Gonzague de Reynold[1].

La vérité profonde exprimée par la bouche de ce Romand, les Romands l'ont-ils toujours comprise ou du moins ressentie, plus sinon mieux que les autres? Et surtout, en ont-ils tiré les conséquences?

On est en droit de penser qu'à titre de principale minorité du pays, les Suisses de langue française se sont constamment posés en champions du fédéralisme et qu'une vigilance de chaque instant leur a permis, depuis toujours, d'en prévenir l'effacement, la dévalorisation, la dévitalisation. En fait, l'affirmation de l'historien et philosophe fribourgeois est davantage la mise en garde d'un observateur inquiet que la simple constatation d'un esprit satisfait. Elle date de 1938. Or, au printemps de l'année suivante, dans une conférence donnée à Zurich, ne confiait-il pas à ses auditeurs alémaniques que "la Suisse romande ne se sentait pas heureuse sous le régime actuel"[2]? Et de leur rappeler que le fédéralisme si ardemment défendu par les Romands était non seulement la plus belle tradition politique de la Suisse allemande, mais la promesse donnée à la Romandie de respecter sa personnalité. Tradition et promesse sans lesquelles Romands, Tessinois et Grisons eussent hésité, au début de siècle dernier, à accepter leur incorporation à la Suisse.

L'avertissement reynoldien paraît plus actuel que jamais. Seuls les optimistes béats contesteront l'existence aujourd'hui d'une grave menace sur le fédéralisme, grignoté chaque jour davantage par l'emprise graduelle de l'Etat central sur des

1 Gonzague de Reynold, *Conscience de la Suisse,* Neuchâtel 1938.

2 Conférence prononcée à l'Ecole polytechnique fédérale le 25. 5. 1939. Cité par O. Secrétan, *La Suisse alémanique vue à travers les lettres romandes de 1848 à nos jours.* Lausanne 1974, p. 143.

cantons impuissants à faire face aux tâches qui dépassent leurs moyens. Le succès de la Ligue vaudoise dans la récente votation fédérale sur l'"article conjoncturel" d'une part[3], le rejet au parlement, à une majorité écrasante, d'une démarche visant à abolir la double majorité du peuple et des Etats dans les scrutins fédéraux d'autre part[4], ne doivent pas faire illusion. Ils ne sont en fait que des freins momentanés à la marche vers la centralisation, ils ne marquent pas un coup d'arrêt définitif. Marche inéluctable commandée, non par un dessein caché ou une volonté délibérée de la majorité d'affaiblir et encore moins d'anéantir les minorités, mais simplement à notre avis par les besoins, éprouvés aussi bien par les politiciens les plus avertis que par les technocrates les plus éclairés, d'une gestion moderne de l'Etat.

L'évolution actuelle suscite un intérêt grandissant dans les milieux intellectuels et scientifiques, de même que dans certains groupements orientés davantage vers l'action. La jeune Fondation pour la collaboration confédérale, née en 1967, a consacré de longues et nombreuses séances, dans les années 1972 et 1973, à son "réexamen". Les copieux procès-verbaux qui en ont été publiés[5] soulignent non seulement la diversité de ses aspects, mais plus encore peut-être l'originalité de certaines propositions ou prises de position des participants. Le besoin qui se fait sentir de repenser notre vénérable institution est assorti par exemple de suggestions consistant à étudier et tester les virtualités régionales du fédéralisme. Des régions-programme seraient notamment créés auxquelles les cantons concernés conféreraient au moins un pouvoir consultatif[6]. Le même thème de la région devrait également être au centre des préoccupations d'un nouvel organisme, l'Institut de recherches sur le fédéralisme et les structures régionales, de création toute récente. La Conférence de prospective mise sur pied par la Nouvelle Société Helvétique[7], dont les travaux se sont déroulés en 1971 et 1972, voit précisément dans la région, entité politique ou administrative intermédiaire entre la Confédération et les cantons, une réalité possible de la Suisse de demain. Elle serait à la fois le prolongement du mouvement concordataire et la conséquence de l'intégration européenne. Au terme d'une évolution probablement longue, il se peut aussi que le Conseil des Etats se transforme un jour en une Chambre des régions. Le remuant Groupe Bélier, organisation de jeunes

3 Votation du 2. 3. 1975. Le projet d'introduire dans la Constitution fédérale un article conférant au gouvernement des pouvoirs accrus en matière de politique économique conjoncturelle a été adopté par le peuple mais rejeté par les cantons, en sorte que la décision finale est négative. Voir la presse à partir du 3. 3. 1975, ainsi que *Feuille fédérale,* 1975, I, No. 25, p. 204 s.

4 Initiative parlementaire déposée le 3. 3. 1975 par le Saint-Gallois Jaeger, de l'Alliance des indépendants, à la suite du résultat négatif de la votation populaire du 2 mars (voir note 3). Voir la presse du 19. 9. 1975 (la décision du Conseil national a été prise le 18. 9. 1975).

5 *Föderalismushearings. Le Fédéralisme réexaminé,* 3 vol., Zurich 1973.

6 Op. cit., vol. 2, p. 403 s. et surtout vol. 3, p. 1153 ss.

7 *Anno 709 post Grütli,* Genève 1973, 361 p. Voir en particulier p. 137 et 145–146.

séparatistes jurassiens, après avoir constaté l'impéritie de cet organe législatif fédéral, verrait volontiers pour sa part qu'il se mue en un Conseil des groupes ethniques[8]. Relevons ici que, par son action à l'intérieur et à l'extérieur de sa sphère géographique, le séparatisme jurassien prétend assumer une vocation d'éveilleur de la conscience politique romande.

Parmi les Suisses que préoccupe l'avenir de la Confédération, nombreux, pour ne pas dire la grande majorité, sont ceux qui tiennent pour utopique, ou indésirable, ou même dangereuse l'émergence d'entités politiques supra-cantonales. Nous ne sommes pas de ceux-là. Mais il est évident que, pour être viable, chacune d'elles devrait reposer sur une certaine unité assortie d'une *conscience régionale.* Est-ce le cas de la Romandie?

On connaît la fameuse thèse de David Lasserre qu'il vaut la peine de reprendre mot pour mot. L'expression de "Suisse romande", écrit-il, "si commode et si suggestive soit-elle, ne correspond à aucune réalité, ni géographique, ni économique, ni ethnographique, ni historique, ni confessionnelle, ni même culturelle; ce qui revient à reconnaître que, sauf en tant que région de la Suisse où l'on parle le français, *la Suisse romande n'existe pas,* c'est-à-dire ne constitue pas une entité spécifique"[9].

Il n'est pas question pour nous de contester fondamentalement la brillante démonstration de l'historien vaudois. Elle fit l'objet d'un mémoire rédigé pour le Congrès de sociologie et de sciences politiques de Zurich en 1950 et fut reprise en 1954 dans son livre sur les "Etapes du fédéralisme". Ce dernier connut une seconde édition en 1967, soit il y a moins de dix ans. Comme si, d'une certaine façon, rien n'avait changé dans la Suisse du second après-guerre! Or c'est là que s'imposent, selon nous, certaines remarques. S'il est vrai que la stabilité caractérise la Suisse d'hier et d'aujourd'hui, il n'est pas besoin d'insister pour faire admettre néanmoins que de profondes mutations, et de tout ordre, sont intervenues depuis 1945 dans notre pays, Romandie incluse. Roland Ruffieux, dans une analyse aussi pénétrante que ramassée [10], a placé précisément vers 1950 un tournant décisif de l'histoire de notre fédéralisme. Tandis que le premier siècle de la Suisse contemporaine (1848–1950) a été largement dominé, écrit-il, par une conception défensive du fédéralisme et par "des effets plutôt négatifs sur l'évolution du système politique traditionnel", l'époque actuelle, marquée par une remise en cause de ce système, pourrait lui donner un second souffle, celui de l'efficacité, de la coopération intercantonale et de la dimension régionale. Un bel exemple en est fourni, à ses yeux, par les efforts remarquables et les succès déjà appréciables qu'on observe en Romandie dans le domaine de la coordination scolaire.

8 Groupe Bélier, *Jura libre, pour quoi faire?* s. l. n. d., p. 34–35.

9 David Lasserre, *Etapes du fédéralisme. L'expérience suisse.* Lausanne 1967, p. 179. C'est nous qui soulignons les mots "La Suisse romande n'existe pas".

10 Roland Ruffieux, "Qu'est-ce que le fédéralisme? " in *Föderalismushearings. Le fédéralisme réexaminé,* vol. 3, p. 1150 ss.

La communauté de langue préside à cette réussite. Ce qui nous amène à suggérer un autre correctif, majeur celui-ci, à la thèse lasserrienne. Excepter le facteur linguistique, comme le fait notre historien, pour refuser ensuite toute personnalité à la Suisse francophone, n'est-ce pas une manière de résoudre le problème en le niant? Bien avant 1950, historiens et sociologues nous ont appris le rôle décisif de la langue comme pouvoir d'identification et de cohésion d'une population donnée. Avec raison, David Lasserre s'attarde à l'influence d'un véhicule quotidien de la langue, la presse, dans la Romandie des XIXe et XXe siècles. Invoquer des raisons seulement financières au fait que très tôt certains journaux aient délibérément violé les frontières cantonales pour conquérir un plus large public, nous semble une explication un peu courte. Nous nous refusons à croire, malgré l'absence d'enquête historique à ce sujet, que seuls une politique agressive des prix et un développement, d'ailleurs fort réduit au siècle dernier, de la partie rédactionnelle réservée à l'information régionale, aient pu réussir dans une telle entreprise. Nous sommes plutôt enclin à penser que des conditions préalables, d'essence immatérielle, ont été ici déterminantes, notamment une certaine ouverture d'esprit du lecteur, devenu plus curieux des faits et gestes de ses voisins romands, et surtout un sentiment d'appartenance commune à la même minorité, d'où probablement la naissance peu à peu d'une façon propre de sentir et de voir les choses. A ce propos, il n'est pas douteux que, sous le terme de "welsche", nos confédérés alémaniques entendent davantage que le simple fait pour les Suisses d'expression française de parler une langue différente de la leur. Ils désignent aussi par là une mentalité.

Reste à savoir de façon plus complète et plus précise comment, quand, à la faveur de quoi ou de qui une certaine ressemblance d'esprit, aussi ténue soit-elle, s'est développée chez les Romands, de quelle manière ils ont acquis ce patrimoine psychique commun. Nous touchons là une question difficile qui met en jeu, entre autres, l'interdépendance des phénomènes humains. Dans le cas particulier, on définira l'ensemble du problème sous le vocable d'*intégration romande,* par quoi on veut signifier le processus au terme duquel la diversité, la disparité, l'inégalité et les rivalités originelles des populations et des cantons de la Suisse francophone deviennent, au fil du temps, égalisation et égalité, harmonisation et harmonie, unité et union librement consenties.

L'intégration romande ne date pas, à notre avis, de la seconde moitié du XXe siècle. Les années 1950 et suivantes ne font que marquer une accélération, peut-être brusque. Il devrait être possible, mais ce n'est pas là notre propos en ces quelques pages, d'en suivre les traces en partant de très haut dans le temps. La fondation de l'Etat fédéral au milieu du siècle dernier constitue cependant une charnière de laquelle on peut partir: 1848 marque, pour reprendre l'expression de Lasserre, une étape du fédéralisme. Fédéralisme suisse, et romand par le fait même, bien que 1803 et 1815, année de promotion pour quatre des cinq cantons occidentaux (seul Fribourg, entré dès 1481 dans la Confédération, fait exception), seraient pour le cas welsche des dates plus appropriées, du moins sous l'angle de l'intégration politique.

A notre connaissance, il n'existe pas à l'heure actuelle d'étude en profondeur de l'intégration romande proprement dite. Cette lacune nous pousse à faire preuve d'audace et à tenter une première nomenclature des principaux facteurs qu'il conviendrait certainement de prendre en considération dans une analyse de ce genre (voir Tableau 1). Nous en avons dénombré neuf, sans prétendre à l'exhaustivité. Il n'y a pas lieu de voir dans le rangement adopté un ordre strict de préférence. Toutefois nous avons essayé de placer dans le peloton de tête les facteurs qui sont ou ont été prioritaires, soit dans le déroulement historique des faits (par exemple, la construction des chemins de fer, oeuvre du XIXe siècle, précède la création, au XXe, de l'Ecole romande), soit dans l'enchaînement des déterminismes (par exemple, le développement des voies de communication favorise directement la circulation des personnes et des biens).

Tableau 1: Quelques facteurs importants de l'intégration romande (1848–1975)

- Le développement des moyens de communication, notamment la construction des chemins de fer au XIXe siècle et celle des autoroutes au XXe.
- Le brassage des populations, fortement sollicité par ce développement.
- L'interpénétration et le nivellement des économies grâce à la commercialisation accrue des produits et à l'industrialisation croissante des cantons à vocation agricole.
- La tendance générale à l'urbanisation et, de ce fait, à l'uniformisation des styles de vie (pratiques alimentaires et vestimentaires, modes de penser, d'agir et de sentir).
- L'intense vie de société qui permet aux organisations les plus diverses, populaires et autres, qu'elles soient sportives, culturelles, civiques, politiques, économiques, sociales, de fraterniser par-dessus les frontières cantonales (fêtes, rencontres, congrès, séminaires) voire de s'organiser sur le plan extracantonal (associations romandes).
- La naissance, la croissance et l'action de plus en plus profonde des mass media, presse (dans le XIXe siècle), radio (première moitié du XXe) et télévision (seconde moitié du XXe).
- La crédibilité des efforts soutenus visant à promouvoir, au plan religieux, un oecuménisme de plus en plus concret.
- La mise en place de structures scolaires communes, du niveau primaire (l'Ecole romande) au niveau supérieur (coordination universitaire entre Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel).
- De façon plus générale, l'ouverture, lente mais réelle, à une plus large concertation mutuelle des autorités cantonales (disponibilité accrue au fédéralisme coopératif, concordataire et autre).

Résumé en deux mots, notre tableau, tout incomplet et imparfait soit-il, montre assez clairement que l'intégration romande a probablement passé, de 1848 à nos jours, par une *intensification des échanges* et une *uniformisation des structures*, cela à tous les niveaux ou presque: démographique, économique,

social, culturel et même, dans une certaine mesure, politique. La grande question consiste à savoir jusqu'à quel point et à quel rhythme elle s'est faite. A en croire David Lasserre, on en serait encore au point zéro, diagnostic qu'il est permis maintenant de qualifier d'un peu rapide. La réalité réside plutôt dans une intégration diversifiée, certains secteurs étant plus touchés que d'autres. Nous nous référons ici à la sociologie des mutations [12]. Elle nous dit que les processus de changement au sein des sociétés sont le plus souvent asynchroniques, que ce soit dans leur déclenchement ou dans leur vitesse. On se demandera aussi, point important, si l'intégration romande est déjà engagée de façon décisive. A ce sujet, l'harmonisation scolaire à laquelle on donne le nom d'Ecole romande retient toute l'attention. Or les sociologues, encore eux (mais l'historien Lasserre, qui fréquente leur congrès, semble aussi les écouter . . .), nous apprennent que, si une mutation sociale est certes réversible, elle ne l'est plus "à partir du moment où elle s'inscrit dans des innovations pédagogiques" [13].

Seules des analyses ponctuelles, des monographies ou de vastes enquêtes, celles-ci faisant appel à l'ordinateur, seront à même d'apporter des réponses précises aux questions soulevées par l'inventaire précédent. Familier de l'histoire suisse des XIXe et XXe siècles, nous avons essayé de suivre à travers elle le développement de l'*intégration politique romande.* Nous sommes parti de l'idée que la revendication politique, et de façon plus générale le "discours" politique, se situent à un niveau d'expression qui reflète des aspirations restées longtemps informulées et obscurément ressenties, comme si toute une infrastructure, économique, sociale, culturelle et mentale, était d'abord nécessaire pour qu'elles atteignent un jour un palier supérieur, celui du politique précisément. Quant à la fidélité de ce mode d'expression, nous la présumons généralement bonne, en dépit d'inévitables distorsions.

Dans le cas particulier qui nous occupe, l'hypothèse de travail peut être formulée de la façon suivante:

Compte tenu des deux principaux courants de forces en présence, l'évolution dès 1848 vers une centralisation fédérale de plus en plus poussée d'une part, l'amorce ou la poursuite dès la même époque d'un processus d'intégration romande d'autre part, il y a lieu de penser qu'ils convergent pour favoriser peu à peu la gestation d'une conscience politique romande.

En effet, l'unitarisme conquérant dont l'Etat central est le moteur justifie a priori, surtout dans un pays à structure fédéraliste, les réflexes de défense des Etats-membres. A fortiori en va-t-il de ceux d'entre eux qui assument un destin de minorité. Il apparaît donc naturel que les cantons francophones manifestent une attitude systématique de prudence, d'opposition sourde ou d'hostilité ouverte à l'égard de tout accroissement de pouvoir confié à Berne. En outre, il

12 *Sociologie des mutations,* sous dir. de G. Balandier, Paris 1970, entre autres p. 39–49.
13 J.-W. Lapierre, "L'asynchronisme dans les processus de mutation", in *Sociologie des mutations,* Paris 1970, p. 47.

doit exister un point de rupture à partir duquel le partage des compétences entre les cantons et la Confédération devient tellement déséquilibré qu'il appelle presque nécessairement, sous peine d'une crise grave, un réaménagement du fédéralisme. On s'accorde généralement pour considérer que ce moment n'est pas très éloigné. Mais les remèdes à administrer sont encore à inventer. La solution des entités supracantonales, on l'a vu, retient de plus en plus l'attention, celle des spécialistes tout au moins, car ce n'est le cas semble-t-il ni des politiciens ni du gros de l'opinion publique, même en Suisse occidentale. Est-ce un signe que l'intégration romande n'est guère avancée?

A scruter l'histoire de la Romandie de 1848 à nos jours, on constate assez vite en tout cas un net décalage entre les deux courants d'évolution décrits plus haut: si la centralisation fédérale y a donné naissance dans chaque canton à un courant traditionnel d'opposition, tantôt ouverte tantôt latente, l'intégration romande en revanche n'a guère réussi jusqu'ici à souder ces forces par-dessus les frontières cantonales. Au contraire, parmi les exemples d'association dont il est fait état plus bas (voir Tableau 2, année 1872), l'un fait apparaître un front favorable au renforcement de l'Etat central. Le fait est révélateur à notre avis d'une certaine conception des rapports entre la Suisse allemande et la Suisse romande à une certaine époque. Mais la donnée pour nous primordiale est celle qui nous permet de voir qu'à travers ces mouvements, fédéralistes ou centralistes, un certain type de concertation politique supracantonale est apparu très tôt à l'ouest de la Sarine.

Tableau 2: Quelques manifestations de la conscience politique romande de 1848 à nos jours

Année	Description sommaire des faits
1854	"Programme de Lausanne" (pour les élections au Conseil national d'octobre 1854). Elaboré par des représentants vaudois, genevois et neuchâtelois de la "fusion", mouvement romand de conciliation et de rapprochement des divers courants politiques du pays. Objectif principal: combattre la centralisation fédérale et prévenir la "germanisation" de la Romandie! Le Programme de Lausanne constitue une base de référence pour plusieurs partis en lice: radicaux de gauche et libéraux vaudois, anti-fazistes genevois, républicains et dissidents neuchâtelois. Référence: *Nouvelliste vaudois,* 1854, n°s 114, 115 et 117.
1872	Fondation d'un Comité révisionniste romand de 5 membres (un par canton) pour promouvoir la refonte de la Constitution fédérale dans le sens centralisateur. Il se propose d'oeuvrer jusqu'à la réalisation complète de son objectif. Actif dans la propagande pour les élections au Conseil national d'octobre 1872. Réf.: *Le Confédéré de Fribourg,* 1872, n°s 118, 120 et 126.
1884	Projet de fondation d'une Association libérale romande. Lancé par les démocrates genevois. Au programme: "travailler au bien de la patrie suisse" en soutenant "l'indépendance des cantons dans la limite de leurs compétences" et en défendant les libertés et droits individuels" contre les empiètements centralisateurs". Réf.: U. Kunz-Aubert, *Libéralisme et démocratie. L'action des démocrates genevois de 1875 à nos jours,* Genève 1950, p. 103.

A la suite de tableau 2:

Année	Description sommaire des faits
1892–1900	Fédération ouvrière romande. Implantation: Vaud. Origine: dissidence de la Fédération ouvrière suisse (Arbeiterbund) sous l'impulsion d'Alois Fauquez, hostile et antipathique aux Alémaniques. But: défense des intérêts ouvriers de Romandie. Remarque: la réintégration de la Fédération ouvrière romande dans la Fédération ouvrière suisse en 1900 marque "la fin de l'isolationnisme ethnique". Réf.: A. Lasserre, *La classe ouvrière dans la société vaudoise (1845–1914)*, Lausanne 1973, p. 208.
1907	Fédération communiste-anarchiste de Suisse romande. Implantation: Vaud. La signification "romande" du mouvement ne réside, semble-t-il, que dans la solidarité de langue de ses sections. Réf.: A. Lasserre, op. cit., p. 248 et 261.
1911–1920	Association romande des sections du Parti socialiste suisse. Implantation: les cinq cantons et le Jura bernois (?). Active dans la propagande pour les élections au Conseil national de 1914 et 1917. La solidarité linguistique semble la justification principale de l'Association, dissoute lors de la création en 1920 d'un secrétariat romand au sein du parti suisse. Réf.: J. Ragaz, *Die Arbeiterbewegung in der Westschweiz*, Aarau 1938. p. 187; *La Sentinelle*, 12. 9. 1911 et 26. 10. 1920; R. M. Högger, *Charles Naine (1874–1926). Eine politische Biographie*, Zurich 1966, p. 220; renseignements communiqués par M. François Kohler, Pensier/FR.
1919	Jugeant la souveraineté cantonale menacée par l'introduction de l'impôt fédéral direct, les partis radicaux de Neuchâtel, Vaud et Genève quittent momentanément le parti suisse. Réf.: R. Ruffieux, *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne 1974, p. 75 et 159.
1934	Ligue des patries romandes. Groupe les mouvements de renouveau. Ephémère. Dissolution de fait par incompatibilité entre le fascisme de G. Oltramare et les conceptions ultrafédéralistes de certains des autres leaders. Réf.: R. Joseph, *L'Union nationale (1932–1939). Un fascisme en Suisse romande*, Neuchâtel 1975, p. 210 ss.
1966	Un journal d'obédience radicale, La Nouvelle Revue de Lausanne, sous la plume de son rédacteur en chef, Michel Jaccard, lance l'idée d'un drapeau romand. Elle est reprise en 1971 par le Jura libre, organe du séparatisme jurassien. Réf.: *Année politique suisse 1971, p. 28.*
1967	Fondation du Parti unitaire romand (PUR), mouvement d'inspiration non révolutionnaire. Implantation: Vaud seulement. Organe: "Horizon 2000". Objectif principal: restructurer le fédéralisme en remplaçant les 22 cantons par 4 ou 5 collectivités fédérées ou super-cantons. Le PUR se présente aux élections pour le Conseil national d'octobre 1967 avec une liste complète de 16 candidats âgés de 20 à 25 ans, la plupart étudiants à l'Université de Lausanne. Parmi eux, 5 sont d'origine alémanique. Le PUR n'obtient qu'un résultat insignifiant: 1,6 % des voix et pas de siège. Le nombre de ses électeurs est inférieur à 1000. Il ne se manifeste plus guère par la suite. Réf.: la presse à partir du 18. 9. 1967; *Feuille fédérale*, 1967, II, n° 48; *Année politique suisse 1967*, p. 27, note 10.
1968	Le Groupe Bélier, organisation de jeunesse du Rassemblement jurassien, dans une résolution en date des 10–11. 5. 1968, propose de refondre la Suisse en une fédération des communautés ethniques. Réf.: Fr.-L. Reymond, La question jurassienne et l'évolution du mouvement séparatiste (1959–1964), in *Annuaire suisse de science politique*, 5 (1965), p. 64; P. Gilg, *Jugendliches Drängen in der schweizerischen Politik*, Berne 1974, p. 70 ss.; Groupe Bélier, *Jura libre, pour quoi faire?* s. l. n. d., p. 57.

A la suite de tableau 2:

Année	Description sommaire des faits
1973	Dans son livre *"Un faux témoin, la Suisse"* (Paris 1973), Roland Béguelin, secrétaire général du Rassemblement jurassien, invite les Romands à s'unir (op. cit., p. 170).

De façon plus précise, notre Tableau 2 se propose de présenter certaines des initiatives prises dès le siècle dernier en Suisse occidentale pour rompre l'isolement cantonal, voulu ou non, intensifier les relations, transcender les antagonismes, définir des attitudes communes et, l'union faisant la force, augmenter ainsi le poids de la Romandie dans la Confédération. Nous avons limité cet inventaire très partiel au domaine politique. En outre, faute de place, nous avons fait abstraction de plusieurs modes d'expression de la conscience politique romande, parmi lesquels:

- les réalisations du fédéralisme coopératif, concordataire ou autre [15];
- l'attitude particulière des Romands à certaines époques, ainsi durant la première guerre mondiale, ou dans des affaires de portée nationale, entre autres lors de votations populaires [16];
- la vision du fédéralisme dans la littérature suisse d'expression française [17].

L'examen du tableau appelle au moins deux séries d'observations: elles concernent la nature des faits rassemblés et leur signification d'ensemble.

En ce qui concerne la nature des faits, deux grandes catégories doivent d'abord, nous semble-t-il, être distinguées: celle où les associations ou les essais d'association relèvent exclusivement de l'identité de langue, c'est-à-dire dont le but n'est pas de s'opposer à quelqu'un ou quelque chose d'extérieur à la Romandie; et celle où il s'agit au contraire de s'unir face à cet élément extérieur. Les exemples de la première catégorie seraient donnés par le Comité révisionniste romand (1872) dont le but est de mieux intégrer les cantons dans la Confédération; et peut-être par la Fédération communiste-anarchiste de Suisse romande (1907) et par l'Association romande des sections du Parti socialiste suisse (1911–1920). La seconde catégorie est plus intéressante pour notre propos et la plus riche. Elle réunit l'ensemble des attitudes exprimant un besoin mal défini ou une volonté arrêtée des Romands de s'affirmer en tant que tels. Elles peuvent être de types très divers, mais nous en voyons principalement trois:

1. l'attitude générale exprimant une volonté de distanciation de la minorité vis-à-vis de la majorité, sans remettre en cause toutefois l'aménagement insti-

15 Le plus bel exemple en est l'Ecole romande.

16 Voir à ce sujet P. Wüthrich, *Die Haltung der welschen Minderheit in den eidgenössischen Abstimmungen (1918–1967)*, travail de séminaire dactylogr. Bern 1968.

17 Le lecteur consultera avec profit l'excellente étude de O. Secrétan, *op. cit.*

tutionnel et constitutionnel des rapports entre Confédérés. Les illustrations en sont fournies par le Programme de Lausanne de 1854 et par le projet d'Association libérale romande de 1884;

2. La même attitude, mais avec le dessein, avoué ou non, de restructurer les institutions fédéralistes en place. Le Parti unitaire romand est le principal représentant de cette tendance, mais on ne manquera pas d'y associer les manifestations "romandes" du séparatisme jurassien (résolution du Groupe Bélier de 1968 et appel de Roland Béguelin de 1973) ainsi que l'idée d'un drapeau romand, lancée en 1966;
3. La scission ou la volonté de scission formelle d'avec un type quelconque d'institution existante. Exemples: la sécession de la Fédération ouvrière romande, née en 1892 à l'occasion d'une mésentente au sein de la Fédération ouvrière suisse; la dissidence des trois partis radicaux de Neuchatel, Vaud et Genève en 1919; le séparatisme jurassien dans la mesure où il exprime davantage qu'une aspiration de nature cantonaliste.

On le constate, le séparatisme jurassien représente, du point de vue de ce qu'on peut appeler l'unionisme romand, un cas ambigu. On peut le considérer soit comme un élément susceptible de contribuer assez directement à la formation plus ou moins lointaine d'une entité politique romande, soit au contraire comme un mouvement ultrafédéraliste qui, en faisant accéder le Jura bernois à la souveraineté cantonale, ne ferait qu'entraver cette évolution. En fait, il se pourrait bien qu'il s'agisse là d'un faux problème et que l'itinéraire jurassien, c'est-à-dire le passage par la phase cantonale, soit dicté par l'état même de la Suisse francophone, entité divisée en six morceaux, cinq Etats et une région (bernoise). A ce propos, il y a lieu de croire Roland Béguelin lorsqu'il affirme que s'il existait une Romandie organique, les Jurassiens – nous pensons qu'il veut dire les séparatistes – s'y rallieraient [18].

Notre tableau le montre bien – et sa signification d'ensemble nous servira de conclusion – la conscience politique romande n'a pas réussi jusqu'à ce jour à se concrétiser en des formes durables et efficaces. L'histoire de l'unionisme romand est celle d'un échec. Le dernier en date, celui du Parti unitaire romand (PUR), qui a été un fiasco, en est l'illustration la plus parfaite. Mais, en même temps, cette tentative représente, par rapport au passé, le projet le plus élaboré jamais soumis à l'électeur. Il est le témoignage de cette double évolution que nous cherchions à discerner, celle du fédéralisme et celle de l'intégration romande. Pour ce qui est du fédéralisme, il constitue une voie tout à fait neuve et surtout opposée à celle du micro-nationalisme de la Ligue vaudoise puisqu'il s'agit pour le PUR de transférer une part de souveraineté du plan cantonal au plan régional. Solution sans doute révolutionnaire mais que ne rejettent pas a priori les futurologues. En ce qui concerne l'intégration romande, le cas du PUR nous paraît particulièrement éclairant. Si l'échec électoral et la limitation du mouvement à un seul canton prouvent que cette proposition, oeuvre d'une jeunesse

18 R. Béguelin, *Un faux témoin, la Suisse,* Paris 1973, p. 170.

imaginative et engagée, est très en avance sur son temps, l'énoncé même du programme – l'unité romande, à inscrire dans une refonte du fédéralisme à l'échelle nationale – et son sérieux, reconnu même en Suisse alémanique (ce qui n'est pas peu dire . . .!)[19], tendent à prouver les progrès de l'intégration romande. Que le PUR soit apparu récemment n'a rien de fortuit. L'intégration romande a probablement fait plus de progrès en trente ans, c'est-à-dire depuis la dernière guerre, que durant tout le siècle qui l'a précédée (1848–1945). Mais qu'il n'ait été qu'une lueur vite éclipsée au firmament politique n'étonne pas non plus: en dépit des coups de boutoir répétés de la centralisation, les cantons restent les pièces maîtresses de l'échiquier fédéraliste, tout au moins de ce fédéralisme que certains appellent justement d'"exécution". L'affaiblissement des Etats cantonaux face à l'Etat central ne semble d'ailleurs pas alarmer la masse des citoyens, guère empressés à faire usage de leur bulletin de vote. Ignorance, indifférence? Etant donné l'attachement très profond du Suisse à son canton, nous pensons qu'il s'agit plutôt d'ignorance. C'est un avertissement à nos autorités et aux responsables de l'information.

19 *Bund,* 1967, no. 273; *Neue Zürcher Zeitung,* 1967, no. 4283.